

DECRET N° 91-70 du 11 Avril 1991

Portant nomination du Secrétaire Général
et des Secrétaires Généraux Adjointes du
Gouvernement.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT,

VU la Loi 90-032 du 11 Décembre 1990 portant Constitution de la
République du Bénin ;

VU le Décret N° 91-68 du 4 Avril 1991 portant composition du Gouver-
nement Provisoire ;

SUR Proposition du Président de la République ;

LE Conseil des Ministres entendu en sa séance du 10 Avril 1991.

DECRETE :

Article 1er.- Monsieur Lambert IDJIDINA est nommé provisoirement
Secrétaire Général du Gouvernement.

Article 2.- Monsieur Adrien G. BOTCHEKON est nommé provisoirement
Premier Secrétaire Général Adjoint du Gouvernement.

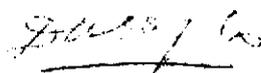
Article 3.- Monsieur Démonlé Issa MOKO est nommé provisoirement
Deuxième Secrétaire Général Adjoint du Gouvernement.

.../...

Article 4.- Le présent Décret qui abroge toutes dispositions antérieures contraires prend effet pour compter de la date de prise de fonction des intéressés et sera publié et communiqué partout où besoin sera.

Fait à Cotonou, le 11 Avril 1991

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat,
Chef du Gouvernement,



Nicéphore SOGLO

Le Ministre d'Etat, Chargé de la
Coordination de l'Action Gouver-
nementale et de la Défense



Désiré VIEYRA

Le Ministre du Plan, de
l'Economie et des Finances



Paul DOSSOU

Ampliatiions : PR 4 AN 4 CS 4 SGG 4 MPEF 2 AUTRES MINISTERES 15 DEPAR-
TEMENTS 6 DB-DCF-DTCP-DSDV-DI 5 DPE-DLC-INSAE 3 GCONB 1 UNB-FASJEP
2 BN-DAN 2 INTERESSES 6 JORB 1.-